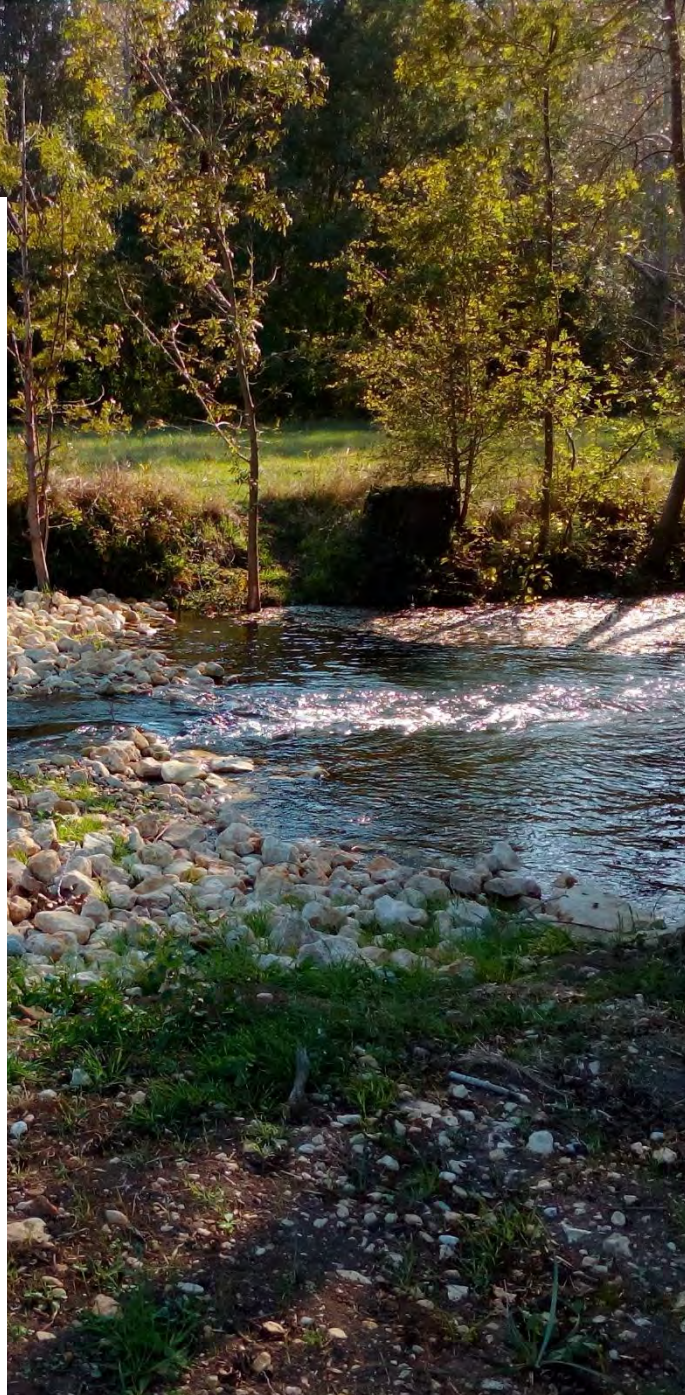


Rapport d'activités 2021

Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud



Le mot du Président



2021 une année riche en actions qui nous a permis de retrouver une certaine vitalité suite à une année 2020 plus difficile, notamment à cause de la crise Covid qui a fortement impactée notre fonctionnement.

2021 c'est le changement de notre siège social, permettant de réunir tous les techniciens et la secrétaire dans un environnement plus adapté à notre fonctionnement quotidien.

Le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques nous a permis de réaliser un bon nombre d'actions de restauration qui permettront à nos rivières de tendre vers le bon état écologique. Vous pourrez constater dans les pages suivantes que le bilan est riche en travaux au sein de milieux diversifiés, tant au cœur de nos bourgs qu'en secteurs dédiés à l'agriculture.

Ils constituent un programme cohérent à l'échelle des bassins versants en relation avec nos partenaires. En parallèle, nos équipes poursuivent les actions de gestion plus courantes sur milieux aquatiques (ripisylve, lutte contre les espèces invasives...).

La coordination et la concertation, à la fois au sein du CTMA et auprès des instances du territoire (contrats territoriaux, SAGE, protocole du bassin du Clain, prévention des inondations), représentent une part importante du travail des techniciens et élus qu'il convient de remercier.

Nous œuvrons au sein de ces instances pour défendre les intérêts des milieux aquatiques et préserver ce bien précieux et indispensable à la vie qu'est l'eau.

Souhaitant que ce rapport d'activités vous aide à appréhender le travail du syndicat, je vous prie de croire, Madame Monsieur, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président,
Philippe BELLIN

SOMMAIRE

Le mot du Président	3
Organisation et fonctionnement	6
Le Territoire	7
Les compétences	8
L'équipe	9
Le fonctionnement exécutif	10
Le fonctionnement financier	11
Les partenaires	12
Le programme d'actions	13
Les travaux 2021	
La Clouère	14
Le Ruisseau d'Aigne	16
Le Palais	18
La Chaussée	26
Le Bourceron	28
La Bouleure	29
Le Clain	30
La Dive	31
Le Maury	34
Autres travaux	35
Le bilan 2021	
La régie	36
La prévention des inondations	37
La Hors GEMAPI	37
Les études	38
La communication	39
Les réunions	
Les réunions internes	40
Les réunions externes	41
Bilan financier	42

Organisation et fonctionnement

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS) a été créé le 1^{er} janvier 2016 à l'issue de la fusion de trois syndicats (le Syndicat mixte d'Aménagement du Val de Clouère, le Syndicat intercommunal du Palais Rune et le Syndicat Mixte du Clain Sud).

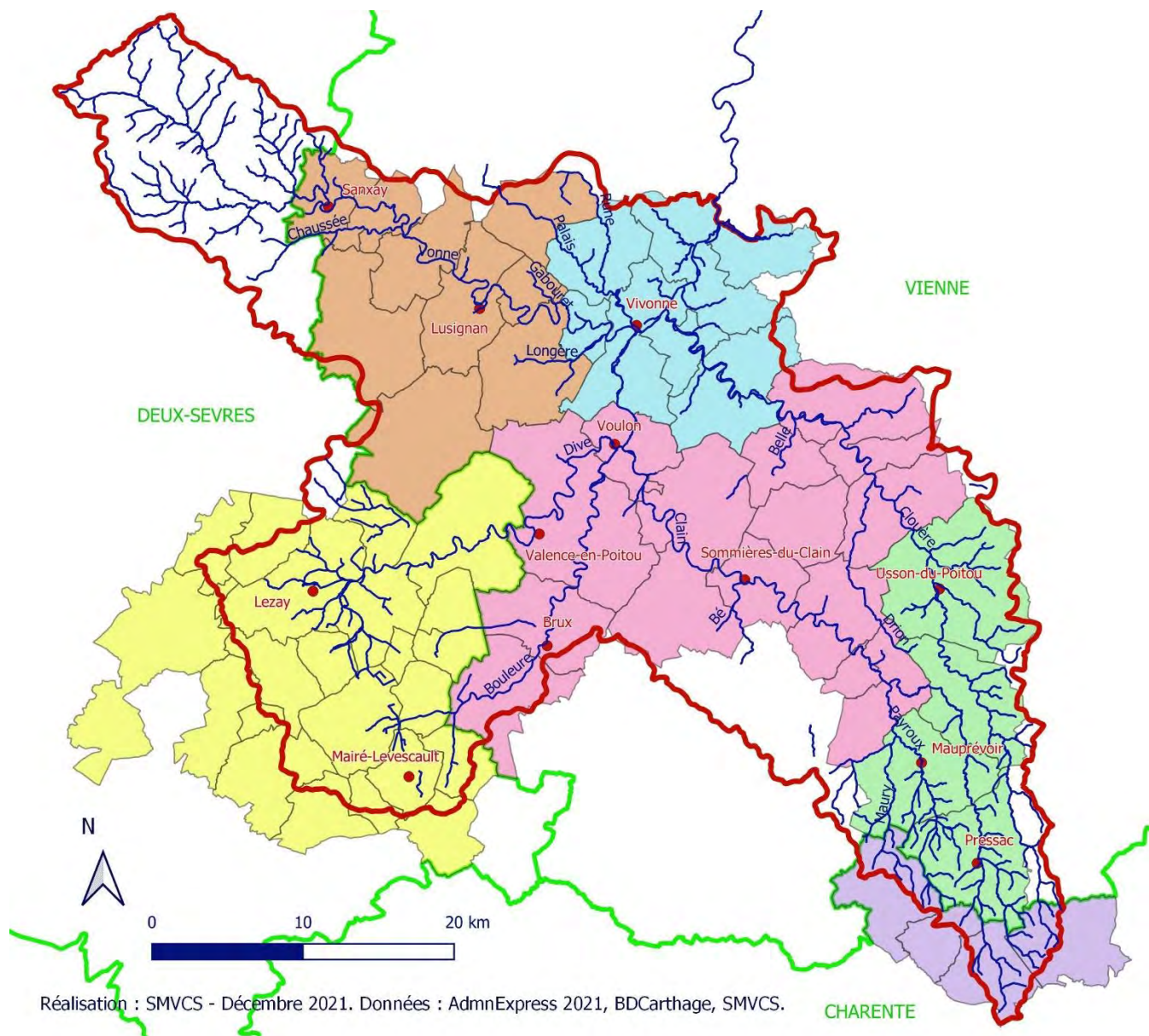
Le syndicat entretient et restaure plus de **756 km de cours d'eau** au sud de la Vienne (~25km au sud de Poitiers) et **1 563 km² de surface de bassin versant**. Il intervient sur le bassin du **Clain** et ses affluents de la source jusqu'à Iteuil, la **Dive** du sud, la **Bouleure**, le **Payroux**, la **Clouère** et ses affluents, la **Vonne** et ses affluents dans la Vienne, le **Palais** et la **Rune**.

Le syndicat couvre 64 communes sur 3 départements par l'intermédiaire de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents au SMVCS :

- CU Grand Poitiers (adhérente pour 9 communes)
- CC Civraisien en Poitou (adhérente pour 17 communes)
- CC Vallées du Clain (adhérente pour 8 communes)
- CC Vienne et Gartempe (adhérente pour 4 communes)
- CC Charente Limousine (adhérente pour 4 communes)
- CC Mellois en Poitou (adhérente pour 22 communes)

Organisation et fonctionnement

Le Territoire



Légende :

- Bassin hydrographique
- Réseau hydrographique principal
- Limites départementales

Commune adhérente SMVCS/ EPCI :

- CC Civraisien en Poitou
- CC Vallées du Clain
- CU Grand-Poitiers
- CC Mellois en Poitou
- CC Vienne et Gartempe
- CC Charente Limousine

Organisation et Fonctionnement

Les compétences

Suite à l'évolution de la réglementation, les statuts du SMVCS ont été modifiés et font apparaître les compétences obligatoires GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) telles que définies dans la loi NoTRE, et des compétences complémentaires à la GEMAPI.

Les compétences du SMVCS :

GEstion des Milieux Aquatiques

- Les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques (zones humides, berges, etc...)
- L'étude, la programmation et l'animation du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques
- Action de communication
- La lutte contre les espèces invasives

Prévention des Inondations

- La mise en place d'une stratégie d'aménagement de bassin en lien avec le risque inondation. (PI)

Hors GEMAPI

- L'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants (Hors GEMAPI)
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique.

Organisation et fonctionnement

L'équipe

Le syndicat de rivières compte huit agents :

Anne BRANGEON

Technicienne

Tel : 06.80.98.12.41

anne.brangeon@clainsud.fr

David BOUCHE

Technicien

Tel : 06.63.89.15.77

david.bouche@clainsud.fr

Manuel MIRLYAZ

Technicien

Tel : 06.81.59.74.25

manuel.mirlyaz@clainsud.fr

Pauline LAURIN

Secrétaire

Tel : 05.49.37.81.34

pauline.laurin@clainsud.fr

La régie :

Stéphane MULTEAU

Maxime PAQUEREAU (CDD : 01-01-21 au 31-12-21)

Sébastien TEXIER (CDD : 01-01-21 au 26-03-21)

Julien FERRON (Contrat aidé : 29-03-21 au 31-12-21)



Organisation et fonctionnement

Le fonctionnement exécutif

Le Bureau :

Il est composé de 16 membres issus du Comité Syndical

Philippe BELLIN,

Président du SMVCS, Maire de Valence en Poitou

Christian CHAPLAIN,

1^{er} Vice-président, Maire de Marnay

Gisèle JEAN,

2^{ème} Vice-présidente, Maire de Queaux

Fredy POIRIER,

3^{ème} Vice-président, Maire de Cloué

Gille PICHON,

4^{ème} Vice-président, Maire de Rom

André BIBAUD,

5^{ème} Vice-président, 1^{er} adj St Maurice la Clouère

Stéphane TEXIER,

Jacqueline QUINTARD-MELOUKI,

Jean-Luc FRICONNET,

Michael PIQUARD,

Bernard BARBOTIN,

Michel CARRETIER,

Philippe GREGOIRE,

Sandra GIRARD,

Philippe CACLIN,

Jean-Pierre MAURY,

Julien CHASSIN.

Le Président :

Il représente les orientations du Syndicat dans son domaine de compétence.

Le Comité Syndical :

Il est composé de 56 délégués :

- 4 délégués CU Grand Poitiers
- 9 délégués CC Civraisien en Poitou
- 7 délégués CC Vallées du Clain
- 3 délégués CC Vienne et Gartempe
- 3 délégués CC Charente Limousine
- 5 délégués CC Mellois en Poitou
- 25 délégués Hors GEMAPI

Organisation et fonctionnement

Le fonctionnement financier

Les ressources du SMVCS viennent de la participation des six EPCI adhérents, des communes adhérentes à la Hors GEMAPI ainsi que de subventions.

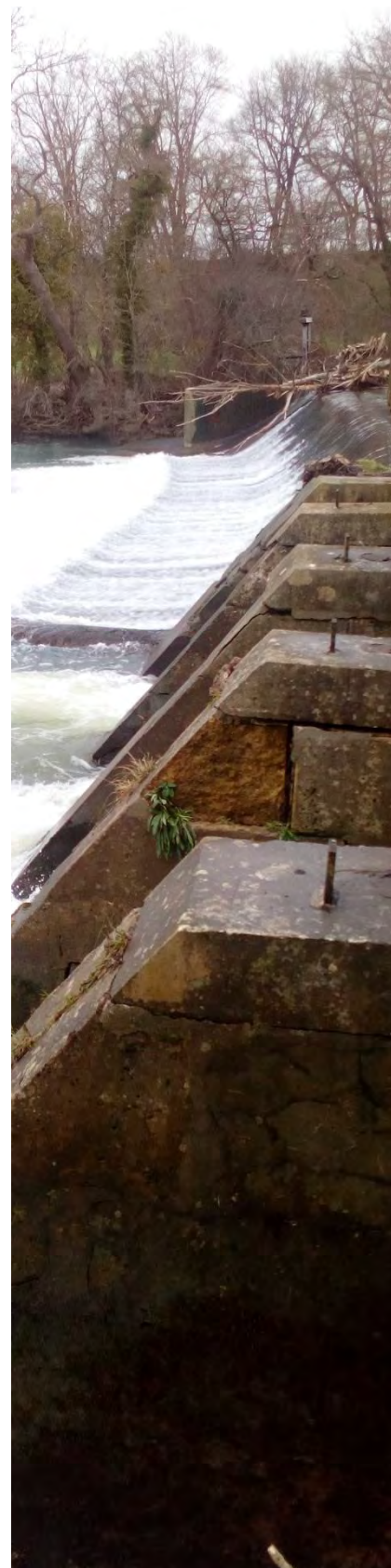
Les participations des structures

Concernant la participation financière des EPCI adhérents au SMVCS, il a été décidé d'établir une clé de répartition. Celle-ci dépend de trois critères :

- le critère de population sur les communes concernées par le périmètre du syndicat (réf : INSEE) : 45%
- le critère de potentiel fiscal : 5%
- le critère surface de bassin versant concerné par le périmètre du syndicat : 50%

Les subventions

La plupart des actions engagées par le SMVCS bénéficient de subventions. Les financeurs des actions sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Vienne. Les subventions sont attribuées selon des critères d'intervention bien précis.



Papault à Iteuil

Organisation et fonctionnement

Les partenaires

La mise en place d'actions sur le bassin versant et ses affluents nécessite de travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
La Région Nouvelle-Aquitaine,
Le Département de la Vienne,
La Direction Départementale des Territoires,
L'Office Française de la Biodiversité.

Les partenaires techniques :

L'Établissement Public Territorial de Bassin de la Vienne,
La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vienne,
Le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine,
Vienne Nature,
La Ligue pour la Protection des Oiseaux Vienne,
Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine,
La Chambre d'Agriculture de la Vienne.

Les partenaires locaux :

Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, les Communes.



Pêche électrique sur le Palais par la FDAAPPMA86

Organisation et fonctionnement

Le programme d'actions

Le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) 2020-2025

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud est **porteur** du contrat en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il s'agit d'un **outil technique et financier** à caractère contractuel proposé par les agences de l'eau pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

Le Clain, axe principal de notre bassin versant, est comme beaucoup de cours d'eau un élément majeur de l'histoire du **territoire**. Avec ses affluents, ils ont formé le paysage et les conditions sur lesquelles se sont installées les populations ainsi que les activités économiques et de loisir. Un maillage s'est créé entre l'installation anthropique, les cours d'eau et leurs milieux associés.

Si les cours d'eau ont influencé l'attractivité et l'activité du territoire, ces dernières ont également influé sur les cours d'eau. A ce jour, des altérations du fonctionnement des écosystèmes, de la qualité et de la quantité d'eau sont constatées sur le territoire. Afin de restaurer et de préserver les **écosystèmes aquatiques**, à la fois pour assurer leur qualité biologique, pérenniser les usages et garantir le cadre de vie des habitants, la mise en place d'actions est nécessaire. Il s'agit d'atteindre comme objectif final le **bon état écologique** et évoluer vers une gestion durable des milieux aquatiques et de la ressource.



Berge du bief de Brion

Travaux 2021

La Clouère

Bars à Saint Martin l'Ars

Le clapet de Bars a été abaissé pour rétablir la continuité écologique (circulation piscicole et sédimentaire) sur la Clouère. Afin de conserver le même niveau d'eau qu'avant les travaux, trois radiers en pierres de champs ont été créés en aval. Chaque radier est franchissable par les espèces.

Les matériaux ont été donnés et transportés par l'agriculteur

Coût prévisionnel du chantier : 3 556 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 2 489 € (70%), Région Nouvelle-Aquitaine : 356 € (10%),
reste à charge au syndicat : 711 € (20%).



Avant



Après

Travaux 2021

La Clouère

Le gué de Pied Barraud à Saint Maurice la Clouère/Brion

Un passage à gué situé sur la Clouère provoquait une chute d'eau à l'aval, difficilement franchissable par les espèces (sauf en hautes eaux). Les propriétaires ont souhaité garder le gué, ainsi le syndicat a réalisé 2 radiers en pierres de champs et blocs d'enrochements, afin d'envoyer le gué et le rendre franchissable.

Coût du chantier : 6 094 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 3047 € (50%), Département de la Vienne : 1828 € (30%),
reste à charge au syndicat : 1219 € (20%).



Avant



Après

Travaux 2021

Ruisseau d'Aigne

Le Ruisseau d'Aigne à Iteuil dans les Prés Mercier

Rétablissement de la continuité écologique

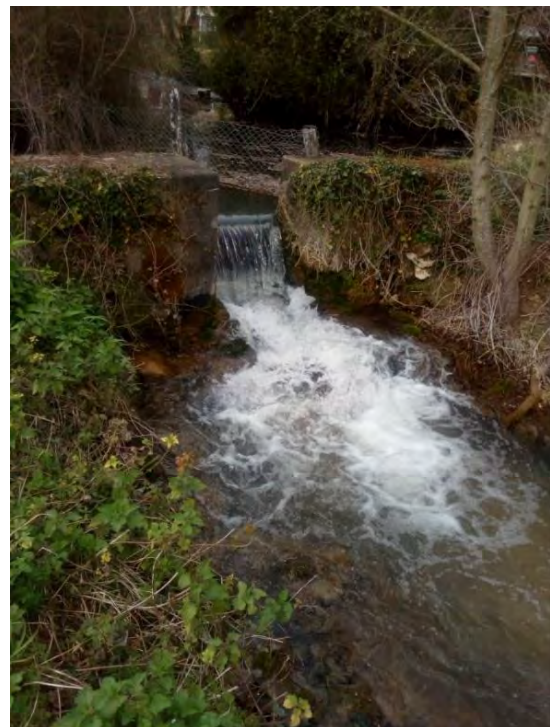
Dans les jardins de Pré Mercier à Iteuil, le ruisseau d'Aigne rencontrait un obstacle à la continuité écologique. Proche de la confluence avec le Clain, cet ouvrage provoquait une chute de 80cm minimum et empêchait toute circulation piscicole. Un compromis a été trouvé avec les usagers : conserver la hauteur d'eau à l'amont de l'ouvrage et aménager l'aval par un rehaussement du lit (succession de petits bassins).

Coût du chantier : 2 000 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 1 400 € (70%), Région Nouvelle-Aquitaine : 200 € (10%),
reste à charge au syndicat : 400 € (20%).



Avant



Après

Travaux 2021

Ruisseau d'Aigne

Le Ruisseau d'Aigne à Iteuil dans les Prés Mercier

Restauration morphologique

En complément du rétablissement de la continuité écologique sur ce site, des travaux ont eu lieu pour améliorer la morphologie du lit. Des apports de pierres de champs et de matériaux alluvionnaires ont permis de diversifier les habitats : des radiers et des banquettes ont été créés, des petits seuils ont été transformés en zones courantes mais franchissables par les poissons. Des blocs ont été dispersés pour apporter des abris pour les espèces. Certaines berges ont été débarrassées de leurs tôles au profit de terre et de pierres avec des pentes plus douces, désormais végétalisées.

Coût du chantier : 8 000 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 4000 € (50%), Région Nouvelle-Aquitaine : 2 400 € (30%),
reste à charge au syndicat : 1 600 € (20%).



Avant



Après

Travaux 2021

Le Palais

Le seuil répartiteur de Sais (aval N10) à Vivonne

Restauration de la continuité écologique

Un seuil en pierres était présent sur le Palais, et permettait l'alimentation d'un bras secondaire. Il impactait cependant le transit sédimentaire et la circulation piscicole. Afin de conserver l'alimentation du 2^{ème} bras du Palais et d'améliorer la continuité écologique, les pierres du seuil ont été déplacées et un radier a été créé à la place juste en aval, en ramenant des pierres de champs complémentaires.

Coût du chantier : 960 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 672 € (70%), Département de la Vienne : 96 € (10%),
reste à charge au syndicat : 192 € (20%).



Avant



Après

Travaux 2021

Le Palais

Le batardeau d'Abiré à Vivonne

Restauration de la continuité écologique

Un ouvrage constitué d'une planche et d'éléments artificiels (fer, béton) empêchait une bonne circulation piscicole et sédimentaire au lieu-dit Abiré sur le Palais. Les éléments ont été retirés et des pierres de champs ont été utilisées pour créer un radier. Après discussion avec les propriétaires, il a été décidé de conserver le même niveau d'eau qu'avant intervention.

Coût du chantier : 1 528 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 1 070 € (70%), Département de la Vienne : 153€ (10%),
reste à charge au syndicat : 306€ (20%).



Avant



Après

Travaux 2021

Le Palais

Moulin Neuf à Marçay

Restauration hydromorphologique

Un secteur de 450m a été restauré sur le Palais avec plusieurs objectifs : diversifier les habitats et les vitesses d'écoulements. En effet, certains tronçons présentaient une pente propice à une biodiversité variée typique d'un cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole, mais le manque d'habitats (blocs, racines immergées, radiers) était dommageable. Ainsi, des matériaux ont été apportés pour former des banquettes, des radiers (en pierre alluvionnaire), et des blocs épars.

D'autre part, Vienne Nature, partenaire du CTMA, a prospecté le tronçon avant travaux pour vérifier la présence de mulettes et a conclu à la présence de populations vivantes de Mulette épaisse et Mulette méridionale sur la quasi-totalité du linéaire. Ceci a conduit à adaptation de certains secteurs (déplacement de banquettes par exemple).

Coût du chantier : 7 923 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 3 961 € (50%), Région Nouvelle-Aquitaine : 1 585 € (20%),
Département de la Vienne : 792 € (10%), reste à charge au syndicat : 1 585 € (20%).



Avant



Après

Travaux 2021

Le Palais

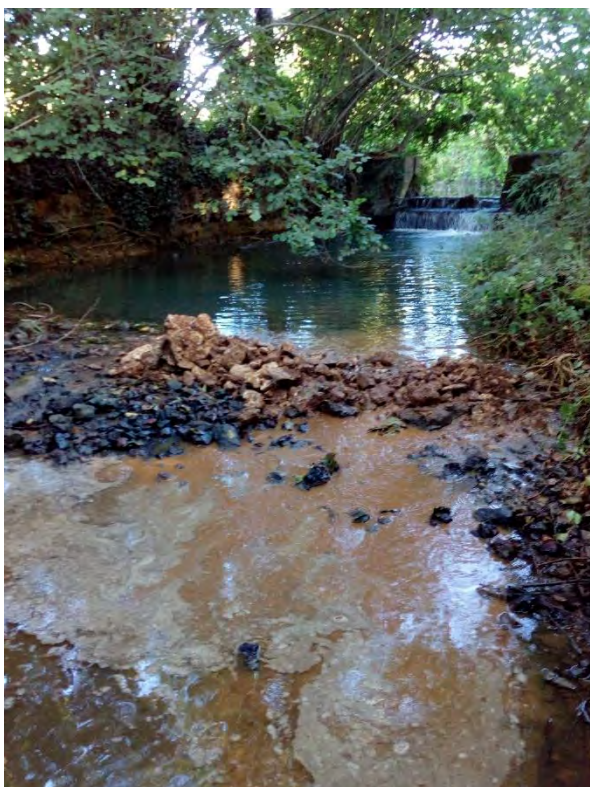
Aux bonnetières à Marçay

Restauration de la continuité morphologique

Un ouvrage présentait une hauteur de chute importante (>1 m)- et infranchissable en toute saison. Des usages étaient liés au niveau d'eau amont. Il a été décidé en concertation avec les propriétaires et usagers de recharger l'aval de l'ouvrage en créant une succession de radiers en pierres, chacun présentant un faible dénivelé. Les espèces peuvent ainsi monter et descendre le Palais.

Coût du chantier : 7 200 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 5 040 € (70%), Département de la Vienne : 720 € (10%),
reste à charge au syndicat : 1 440 € (20%).



Avant



Après

Travaux 2021

Le Palais

Aux bonnetières à Marçay

Restauration morphologique du lit

Sur 450 m, le Palais a bénéficié de travaux de restauration du lit : création de radiers, recharge de radiers existants, réalisation de banquettes, dispersion de blocs, aménagements de branchages stabilisés. L'objectif était de favoriser la présence d'espèces piscicoles typiques de cours d'eau de première catégorie, afin qu'elles puissent accomplir l'ensemble de leur cycle biologique. Des pierres de champs de la commune de Marçay ont été utilisées, ainsi que des matériaux alluvionnaires propices à la reproduction de la truite fario et ses espèces accompagnatrices. Des blocs d'enrochements issus de carrière ont complété le volume utilisé.

Coût du chantier : 8 100 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 4 050 € (50%), Région Nouvelle-Aquitaine : 1 620 € (20%),
Département de la Vienne : 810 € (10%), reste à charge au syndicat : 1 620 € (20%).



Travaux 2021

Le Palais

Au pont de la Reinières à Marçay

Restauration de la continuité écologique

En amont du pont existait un seuil en pierres qui impactait le transit piscicole et sédimentaire. Les pierres ont été étalées au fond du lit et complétées par des pierres de champs et alluvionnaires afin de créer un long radier, rendant possible le passage des espèces, et facilitant la circulation des sédiments dans le cours d'eau.

Coût du chantier : 600 €

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 420 € (70%), Département de la Vienne : 60 € (10%),
reste à charge au syndicat : 120 € (20%).



Avant



Après

Travaux 2021

Le Palais

Au pont des Minières à Marçay

Restauration de la continuité écologique

Le seuil aval du pont provoquait une chute d'eau infranchissable. Couplé à une lame d'eau très faible sur le radier de pont en béton, la circulation piscicole était difficile pour les espèces. Deux radiers créés en aval, avec des pierres de champs, ont permis d'annuler la chute d'eau et d'envoyer de quelques centimètres supplémentaires le seuil du pont. Ainsi les espèces peuvent circuler en amont et en aval.

Coût du chantier : 3 000 €

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 1 500 € (50%), Département de la Vienne : 900 € (30%),
reste à charge au syndicat : 600 € (20%).



Avant



Après

Travaux 2021

Le Palais

Dans le bourg de Coulombiers

Restauration morphologique du lit

Sur un tronçon de 230 m, sur des parcelles communales, le lit du Palais a été restauré. En effet, la faible lame d'eau ainsi que l'absence de matelas alluvial et d'habitats empêchaient les espèces de vivre sur ce secteur et d'accomplir leur cycle biologique. Plusieurs radiers ont été créés : cela reforme des zones courantes avec de la rugosité, ce qui oxygène l'eau. De plus, à l'amont des radiers, des fosses se recréent, permettant aux poissons de s'y abriter. Des banquettes ont été réalisées afin de redynamiser les vitesses d'écoulement. Certains endroits ne possédaient plus de matériaux, et l'eau s'écoulait sur l'argile : sur ces zones, des matériaux ont été répartis pour recréer un lit plus biogène et favorisant l'épuration de l'eau. Des blocs ont également été dispersés sur le linéaire.

Coût du chantier : 3 541 €

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 1 771 € (50%), Région Nouvelle-Aquitaine : 708 € (20%), Département de la Vienne : 354 € (10%), reste à charge au syndicat : 708 € (20%).



Avant



Après

Travaux 2021

La Chaussée

Coussinière/Maupapan à Sanxay

Restauration morphologique du lit, de la continuité écologique et aménagement pastoraux

Un secteur de 615 m a été restauré avec plusieurs objectifs : diversifier les habitats et les vitesses d'écoulements, aménager les accès du bétail au cours d'eau et restaurer la continuité écologique au pont de Maupapan (D26). Des matériaux diversifiés (pierres de champ, blocs, alluvionnaires) ont été apportés pour créer ou recharger des radiers, des banquettes, des caches. En parallèle, 4 descentes aménagées et 3 passages à gué ont été réalisés pour l'abreuvement et le franchissement du bétail. Environ 400m de clôture ont été posés.

Ce chantier a été mutualisé avec un linéaire de restauration de la fédération de pêche 86. Vienne Nature a réalisé une prospection Mulettes sur le tronçon avant travaux et a décelé leur présence régulière. Ainsi, l'emplacement des aménagements sur certains secteurs a été réétudié (déplacement de radiers ou banquettes).

Coût du chantier : 16 379 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 8 190 € (50%), Région Nouvelle-Aquitaine : 1 685 € (10%),
Département de la Vienne : 3 228 € (20%), reste à charge au syndicat : 3 276 € (20%).



Avant

*Restauration
morphologique du lit*



Après (1 semaine)



Aménagement d'abreuvoir

Travaux 2021

La Chaussée

Grand Rivet/Paragère à Curzay-sur-Vonne

Restauration de la continuité écologique

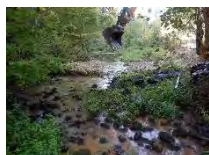
Sur un linéaire d'environ 500m, le cours d'eau présentait 5 discontinuités écologiques dues à la présence d'anciens petits seuils devenus sans usages. Les chutes allant de 20 à 50 cm ont été supprimées et remplacées par des petits radiers. Afin d'aboutir à un aménagement optimal, la morphologie du lit directement en aval et en amont des sites aménagés a également été restaurée.

Coût du chantier : 5 298 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 3 458 € (65%), Région Nouvelle-Aquitaine : 408 € (8%),
Département de la Vienne : 377 € (7%), reste à charge au syndicat : 1 060 € (20%).



Seuil 2
Avant / Après



Seuil 5
Avant / Après



Travaux 2021

Le Bourceron

En aval du bourg à Lusignan

Restauration morphologique du lit, de la continuité écologique et aménagement de berge

Le Bourceron est un petit cours d'eau d'1,4km en première catégorie piscicole mais majoritairement urbain et très canalisé, voir souterrain sur certains secteurs. Le linéaire aval présente un caractère relativement naturel avec un bon potentiel écologique bien que sous forte pression du secteur urbain avoisinant. Ainsi, ce secteur de 400m avant la confluence avec la Vonne a fait l'objet de travaux visant à restaurer la diversité du lit mineur et des berges ainsi qu'à rétablir la continuité écologique sur 3 points bloquants.

Coût du chantier : 15 803 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 5 387 € (34%), Département de la Vienne : 2 572 € (16%), reste à charge au syndicat : 7 843 € (50%).



Seuil 1
Avant / Après



Avant / Après (pendant travaux)



Travaux 2021

La Bouleure

Mémageon à Brux

Restauration de la continuité écologique

Travaux de remise en état de la rivière sur 600m environ.

Les travaux consistent à refaire des radiers et des banquettes dans un cours d'eau fortement curé.

Nous avons rechargé le cours d'eau d'environ 300 tonnes de pierre-terre et reprofilé la berge en rive gauche (apport de matériaux dans le cours d'eau en plus).

L'objectif est de retrouver un bon état des cours d'eau même sur des secteurs temporaires qui jouent un rôle primordiale lors des période de hautes eaux . Cette partie de la Bouleure jusqu'à Vaux a été complètement curée dans les années fin 70 supprimant ainsi toute la diversité des habitats et ne laissant qu'un large chenal d'écoulement des eaux.

Coût du chantier : 13 435 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 6 717 € (50%), Département de la Vienne : 3 359 € (25%),
reste à charge au syndicat : 3 359 € (25%).



Avant



Après

Travaux 2021

Le Clain

Le barrage de Commenjard à Champagné Saint-Hilaire/Romagne

Restauration de la continuité écologique

Le barrage de Commenjard sur le Clain était un obstacle à la remonter des poissons. Un petit aménagement de type rampe en enrochement a été réalisé en rive droite pour résoudre le problème tout en gardant la partie patrimoniale de l'ancien moulin.

Coût du chantier : 7 108 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 3 554 € (50%), Région Nouvelle-Aquitaine : 711 € (10%)
Département de la Vienne : 1 185 € (17%), reste à charge au syndicat : 1 658 € (23%).



Avant



Après

Travaux 2021

La Dive

La pelle des Iles de Payré à Valence en Poitou

Restauration de la continuité écologique

Ce clapet créait une importante discontinuité écologique. La pelle était défectueuse et des coûts importants auraient dû être engagés sa réparation. Le choix s'est alors tourné vers un aménagement du site. Des radiers ont été disposés pour conserver un niveau d'eau suffisant dans le bief. Le bief doit conserver un certain niveau pour ne pas dénoyer les fondations des bâtiments et conserver un aspect paysagé.

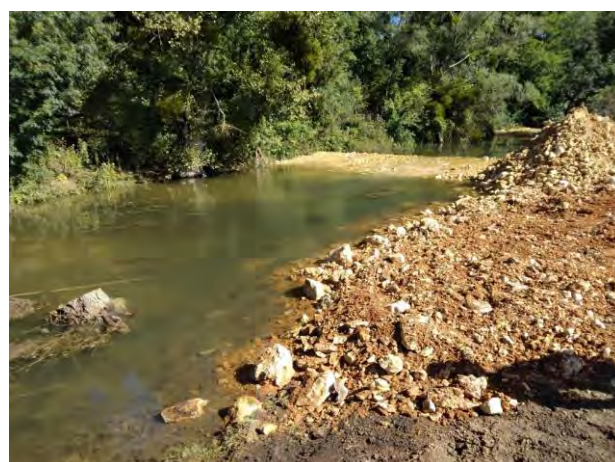
Les radiers permettent d'assurer la continuité écologique, d'améliorer l'habitat piscicole et la vie aquatique d'une manière générale. L'aspect paysagé était également un objectif sur ce site. Des souches et des banquettes complètent l'aménagement. Environ 1 100 tonnes de pierre-terre ont été disposées pour ces travaux.

Coût du chantier : 22 571 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 15 800 € (70%), Région Nouvelle-Aquitaine : 2 257 € (10%),
reste à charge au syndicat : 4 514 € (20%).



Avant



Après (pendant travaux)

Travaux 2021

La Dive

La pelle de Guron à Valence en Poitou

Restauration de la continuité écologique

Des travaux sur la continuité écologique ont été fait sur La pelle de Guron (lieu dit la Roncière). Il prolonge les efforts sur le chantier des Iles de Payré.

Dans ce cas de figure, l'aménagement d'un bras de contournement en partie existant a été privilégié. La réalisation de radiers s'avère plus difficile à cause de la faible hauteur de la berge en rive droite.

Le bras de contournement avait une buse très problématique. Elle était mal calée créant des vitesses trop importantes et une hauteur de chute très difficilement franchissable. Les travaux ont consisté à remettre la buse à un niveau correct (ennoyée en partie, 30cm et sans pente), d'aménager le bras de contournement ainsi qu'un autre bras annexe. Ce dernier est beaucoup moins favorable mais offre des habitats non négligeables pour la faune aquatique.

Coût du chantier : 11 285 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 5 642€ (50%), Région Nouvelle-Aquitaine : 1 128 € (10%),
Département de la Vienne : 1 881 € (17%), reste à charge au syndicat : 2 633 € (23%).



Avant



Après

Travaux 2021

La Dive

A Voulon

Restauration de la continuité écologique

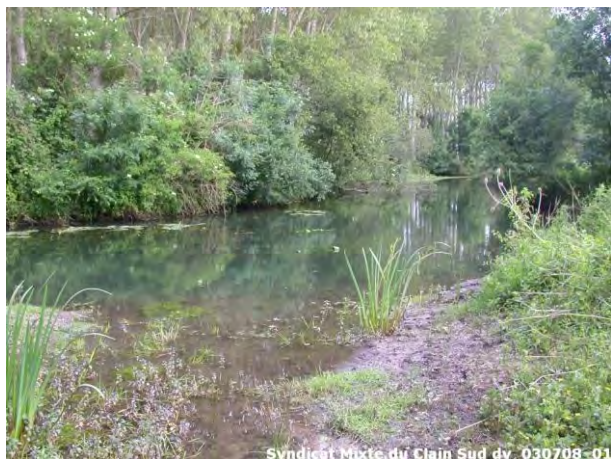
Deux actions ont été réalisées : la restauration d'une frayère à brochet et la mise en place d'un radier, d'une banquette et des blocs.

La frayère à brochet correspond à un ancien bras de la Dive, reprofilé pour être fonctionnelle. Il s'agit d'une annexe hydraulique utile pour la reproduction du brochet et d'autres espèces. Environ 200m ont été réaménagés.

Le radier a été installé suite aux travaux fait en 2020 en amont (gué de la Loube). Ce radier permet d'assurer un certain niveau d'eau dans la frayère à brochet et permet d'améliorer le radier de la Loube. Une sauline a été conservée pour servir de cache. Une banquette a été façonnée en aval et des blocs ont été placés pour diversifier l'habitat.

Coût du chantier : 8 745 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 4 373 € (50%), Région Nouvelle-Aquitaine : 1 749 € (20%), Département de la Vienne : 729 € (8%), reste à charge au syndicat : 1 895 € (22%).



Avant



Après

Travaux 2021

Le Maury

Chez Poncet à Mauprévoir

Restauration de la continuité écologique

Ce cours d'eau qui a été pratiquement entièrement curé et nécessite une restauration conséquente. Il est prévu sur ce chantier d'ajouter environ 300 tonnes pierre-terre pour réaliser des banquettes, des radiers et disposer des blocs ci et là.

Le seuil du pont sera également rendu transparent (ennoyé d'environ 15-20 cm) pour la continuité. Dans un premier temps il fallait enlever la végétation pour pouvoir intervenir. Les chênes et les aulnes en bon état ont été conservés.

Coût du chantier : 13 000 € TTC

Financements : Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 6 500 € (50%), Région Nouvelle-Aquitaine : 2 600 € (20%),
Département de la Vienne : 1 300 € (10%), reste à charge au syndicat : 2 600 € (20%).



Avant



Après



Travaux 2021

Autres travaux

Le syndicat durant l'année 2021 a réalisé d'autres travaux :

- Radiers à Château-Larcher, hors subvention, financé par le syndicat et la commune.
- Réparation de la berge du bief de Brion
- Restauration du cours d'eau Le Préhobe à Lessac



Berge du bief de Brion



Radiers à Château-Larcher

Bilan 2021

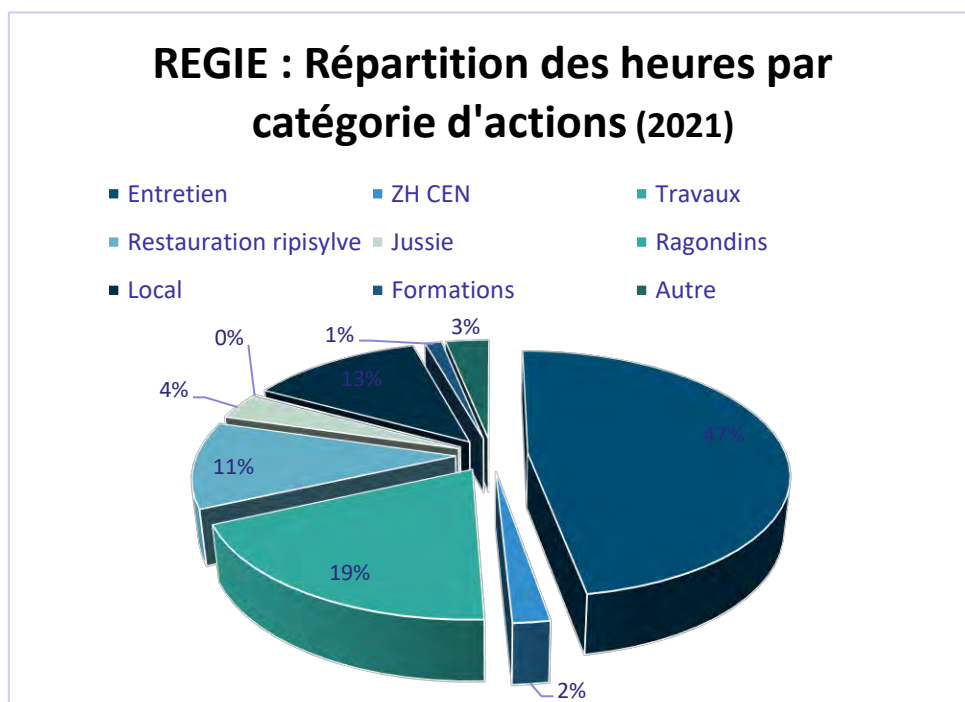
La régie

La régie a fait de l'entretien de végétation :

- Frayères à brochets (débroussaillage, abattage, élagage)
Clouère (St Pierre la Sel à Marnay, la Grande vaux et l'Epine à Usson du Poitou),
Clain (Anché).
- Gestion des embâcles gênants.
- Surveillance et arrachage de la jussie.
- Piégeage de ragondins confié à la FDGDON86.

La régie participe à l'ensemble des travaux menés par les techniciens notamment pour préparer les accès pour les engins (débroussaillage et/ou élagage) ou de la remise en état.

Elle a participé en mai 2021 à la restauration de ripisylve sur la Clouère avec 300 plants mis en place sur diverses communes (Marnay, Usson du Poitou, St Martin l'Ars, Lessac et St Secondin).



Bilan 2021

Prévention des Inondations

Compte tenu des étapes de concertation entreprises par Mme la Préfète de la Vienne, le périmètre retenu pour la Stratégie inondation étendue prend en compte le bassin de la Vienne depuis la confluence Vienne/Issoire en Charente (16) jusqu'à la confluence Vienne/Creuse en Indre-et-Loire (37) et intègre le bassin du Clain.

La première étape de l'élaboration a permis de dresser un diagnostic complet du risque inondation. Ce diagnostic a été validé par le Comité de pilotage le 8 octobre 2021. L'étape suivante a consisté à élaborer, en concertation avec les parties prenantes, les mesures à mettre en œuvre pour réduire ce risque (réduction de la vulnérabilité, gestion des aléas, alerte et gestion de crise...).

Dans cette perspective, des ateliers ont été organisés par l'EPTB Vienne les 19 et 20 octobre 2021 réunissant au total 70 participants (élus, usagers, services de l'Etat). Les productions issues des échanges ont été traitées, analysées et ordonnées pour qu'elles contribuent à l'écriture de la stratégie.

Hors GEMAPI

Le syndicat a également pour compétence des missions « Hors GEMAPI ».

Durant l'année 2021, le syndicat a pris en charge deux réparations :

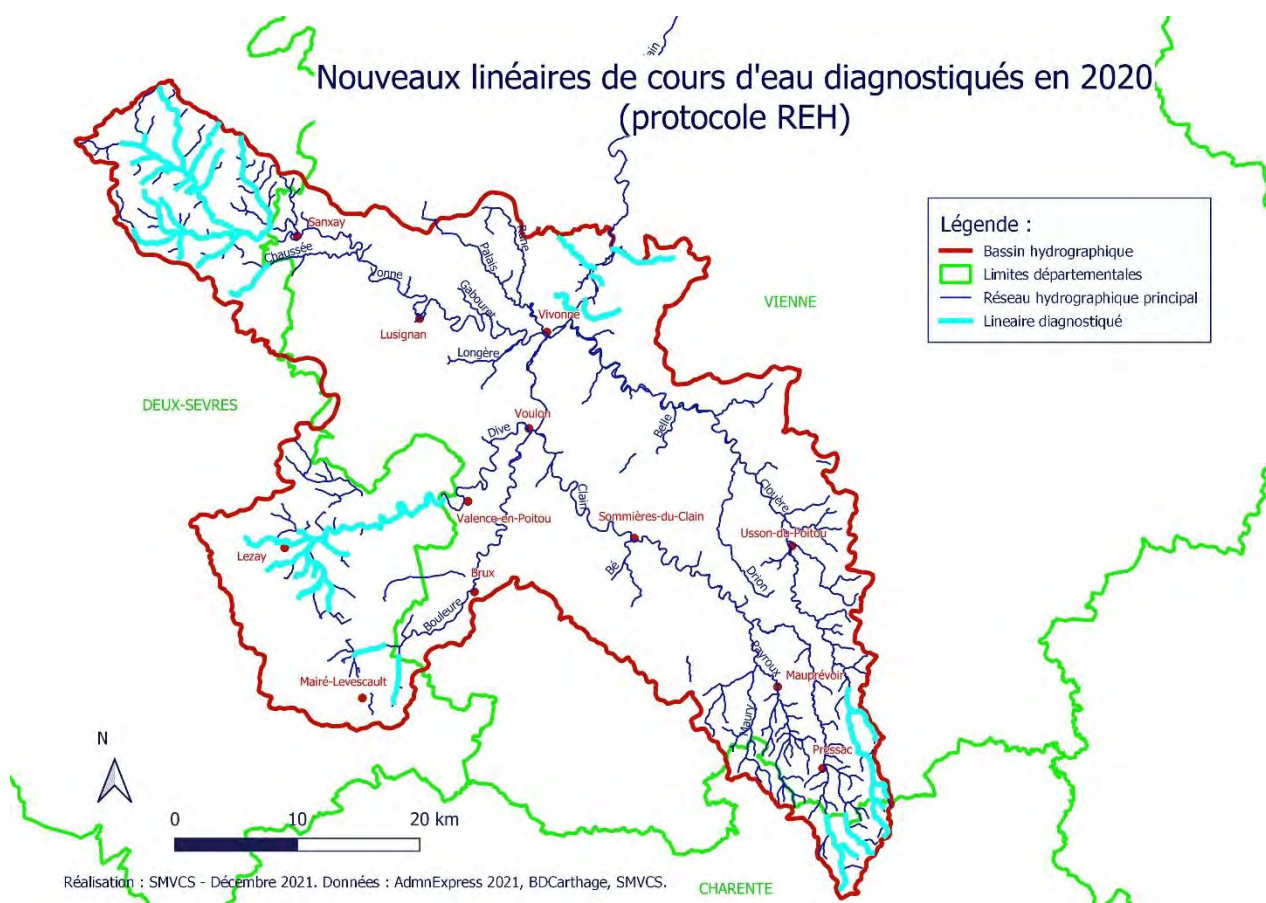
- Réparation du clapet du bourg de Brion pour 322 euros,
- Réparation de la pelle de Voulon pour 498 euros.



*Le Ruisseau d'Aigne à Pré-Mercier
(Iteuil)*

Les Etudes et suivis

- Etudes **techniques** avant travaux sur des ouvrages (ex : Chantemerle à Couhé, Chatillon à Château-Larcher)
- Suivis **physico-chimiques** avant projets d'aménagement
- Suivis **biologiques** (insectes, poissons, diatomées) avant projets d'aménagement : Palais, Longère et Pontreau
- Suivis **morphologiques** avant projets d'aménagement : Palais et Pontreau
- **Etude nouveaux territoires** : Programmation des actions selon une stratégie opérationnelle



La communication

Le syndicat a créé une page Facebook

Parution d'articles de presse.

Animation auprès des scolaires.

Saint-Germier : travaux sur le ruisseau

Publié le 24/07/2021 à 06:25 | Mis à jour le 24/07/2021 à 06:25



David Bouché, technicien de rivière, animateur du CTMA des Vallées du Clain Sud et Frédy Poirier, vice-président du syndicat de rivière en charge du secteur Vonne.

© Photo NR

Travaux d'amélioration du cours d'eau

Publié le 09/10/2021 à 06:25 | Mis à jour le 09/10/2021 à 06:25



Présentation du tronçon aménagé à Moulin neuf de Marçay.

© Photo NR



Les réunions

Les réunions internes

Bureau le 09/02/2021

Comité syndical le 21/02/2021

- Présentation de l'étude PI par l'EPTB Vienne
- Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- Points divers

Bureau le

Comité syndical le 31/03/2021

- Le Compte Administratif 2020
- Le Compte de Gestion 2020
- L'affectation des comptes de résultats 2020
- Le Budget Primitif 2021
- Modalité de calcul de la participation GEMA 2021
- Proposition de cotisations GEMA 2021
- Modalité de calcul de la participation PI 2021
- Proposition de cotisations PI 2021
- Modalité de calcul de la participation Hors GEMAPI 2021
- Sollicitation de subvention pour l'année 2021 – Complément

Bureau le 26/05/2021

Comité syndical le 14/06/2021

- Ouverture de poste Attaché
- Ouverture de poste Techniciens
- Ouverture de poste Agent d'entretien des rivières
- Décision Modificative n°1
- Dématérialisation des actes – Convention avec la Préfecture et l'Agence des Territoire de la Vienne
- Convention avec la commune de Valence en Poitou
- Convention de travaux avec Parthenay-Gatines
- Point travaux
- Point communication
- Point divers
- Point technique : le suivi de la qualité de nos cours d'eau

Bureau le 07/09/2021

Comité syndical le 22/09/2021

- Nomenclature M57
- Décision modificative n°1
- Décision modificative n°2
- Délégation de pouvoir au Président des attributions de l'assemblée délibérante
- Contrat
- Convention de mise à disposition avec le CDG de la Vienne
- Adhésion de la CC Parthenay Gâtines
- Discussion cotisation 2022
- Point travaux
- Point sur le personnel
- Points divers
- Thème technique : Les programmes de gestion de l'eau à l'échelle locale

Bureau le 30/11/2021

Comité syndical le 15/12/2021

- Décision modificative n°3
- Décision modificative n°4
- Décision modificative n°5
- Vente de véhicule
- Renouvellement des contrats d'assurances CNP 2022
- Discussions sur les changements statutaires
- Point sur la PI (Prévention des Inondations)
- Point travaux
- Point sur le personnel
- Signature du Contrat Re-Resources Varenne
- Protocole d'accord – réserves de substitution
- Points divers

Les réunions

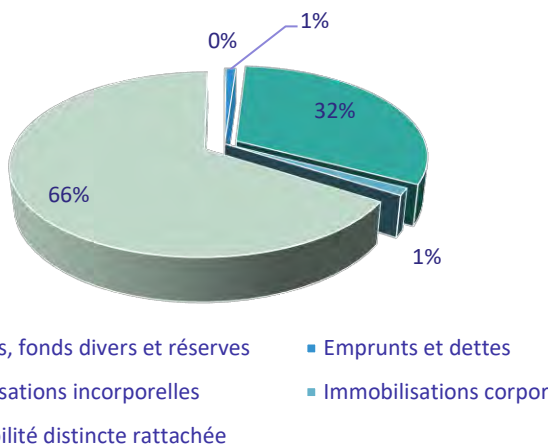
Les réunions externes

- 18/01/2021** : Réunion cadrage inventaire ZH
- 21/01/2021** : Cotech HMUC - Sage Clain
- 26/01/2021** : Atelier Varenne Elevage
- 26/01/2021** : CLE Sage Clain
- 28/01/2021** : Atelier Varenne Intrants
- 29/01/2021** : Atelier Varenne Transition
- 02/02/2021** : Copil stratégie étangs EPTB Vienne
- 16/02/2021** : Atelier Varenne Elevage
- 18/02/2021** : Atelier Varenne Intrants
- 19/02/2021** : Atelier Varenne Transition
- 24/02/2021** : Réunion DMB Hmuc
- 25/02/2021** : Atelier SDE - Plans d'eau
- 04/03/2021** : Cotech HMUC - Sage Clain
- 08/03/2021** : Copil Re-Source Sud-Vienne
- 09/03/2021** : Atelier Varenne Elevage
- 10/03/2021** : CLE Sage Clain
- 11/03/2021** : Atelier Varenne Intrants
- 12/03/2021** : Atelier Varenne Transition
- 19/03/2021** : Copil CTMA Clain aval
- 23/03/2021** : Atelier Varenne Elevage
- 25/03/2021** : Atelier Varenne Intrants
- 25/03/2021** : Atelier territoire vert et bleu - GdP
- 30/03/2021** : Copil ReSources Sud-Vienne
- 02/04/2021** : Réunion AMI ouvrages élus
- 08/04/2021** : Copil SLGRI
- 06/05/2021** : Comité de pilotage
- 19/05/2021** : CLE Sage Clain
- 25/05/2021** : Cotech ReSources Varenne
- 27/05/2021** : Bureau Sage Clain
- 27/05/2021** : 1er COPIL SLGRI Vienne Clain
- 09/06/2021** : Atelier 2 - Concertation réserve substitution
- 18/06/2021** : Cotech ReSources Varenne
- 21/06/2021** : Atelier 1 - Concertation réserve substitution
- 28/06/2021** : Atelier SDE - Plans d'eau
- 29/06/2021** : Atelier 2 - Concertation réserve substitution
- 10/09/2021** : Atelier 1 - Concertation réserve substitution
- 16/09/2021** : COPIL - Commission AELB d'évaluation des CTMA
- 22/09/2021** : Atelier 2 - Concertation réserve substitution
- 24/09/2021** : Réunion DDT/syndicats rivière - médiation actions
Milieux Aquatiques protocole accord réserves substitution
- 28/09/2021** : Plénière protocole accord réserves substitution
- 28/09/2021** : COPIL stratégie nouveaux territoires
- 29/09/2021** : Signature contre Re-Sources Sud-Vienne
- 07/10/2021** : Atelier 1 - Concertation réserve substitution
- 08/10/2021** : Copil SLGRI
- 22/10/2021** : Visite chantier élus
- 22/10/2021** : Plénière protocole accord réserves substitution
- 14/12/2021** : Comité ressource en eau - gestion quantitative - DDT

Bilan financier

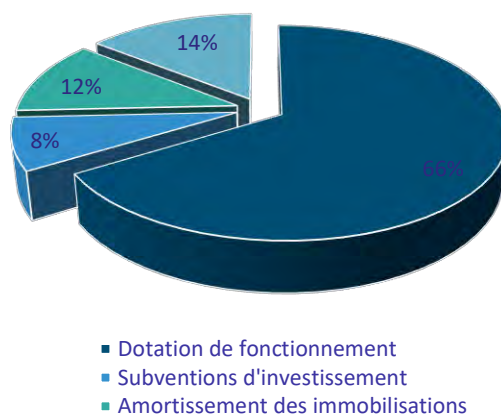
Compte Administratif 2021

Dépenses d'investissement 2021



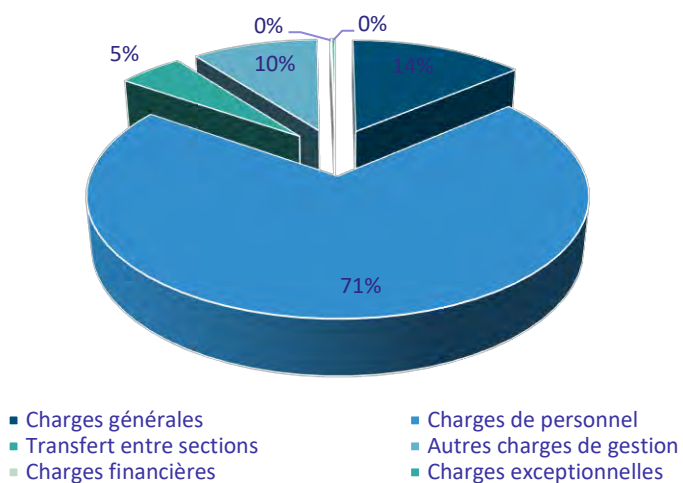
Montant total : 172 235,18 €

Recettes d'investissement 2021



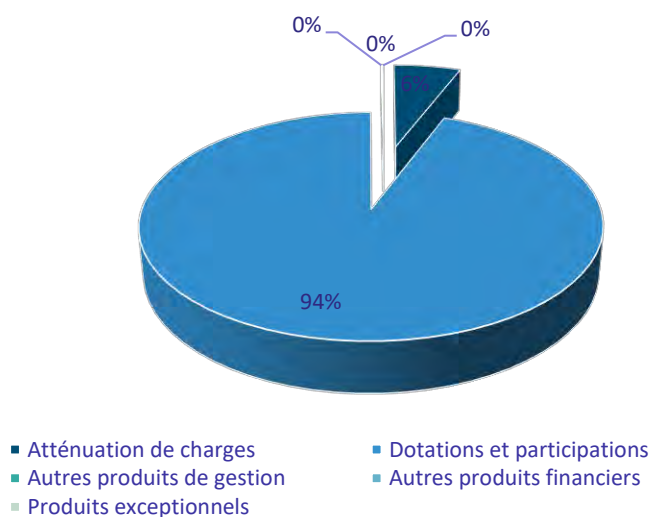
Montant total : 246 182,81 €

Dépenses de fonctionnement 2021



Montant total : 385 657,08 €

Recettes de fonctionnement 2021



Montant total : 505 208,85 €



Conception – Réalisation : SMVCS
Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud
1 bis rue Edouard Normand
86700 Valence en Poitou (Couhé)
Tel : 05 49 37 81 34
www.clainsud.fr

Crédits des illustrations :
SMVCS

Impression
Imprimerie Raveau - 100 exemplaires

2022

Partenaires :



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



CIVRAISIEN
EN POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



